

L'hon. M. Benson: Si le président du Conseil municipal du Toronto métropolitain veut venir me voir, je me ferai un plaisir de le recevoir à n'importe quel moment.

* * *

LE PÉTROLE

LE TAPS—LE PROJET DE PIPE-LINE DU MACKENZIE— L'ÉTUDE DES EFFETS ÉCOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES

M. Louis-Roland Comeau (South Western Nova): Ma question s'adresse au premier ministre suppléant qui est aussi l'un des plus anciens ministres représentant la Colombie-Britannique. Le gouvernement compte-t-il prendre l'initiative d'une étude interministérielle sur les effets écologiques et économiques du pipe-line transalaskien et sur les solutions de rechange à ce projet?

L'hon. Arthur Laing (premier ministre suppléant): Il me semble qu'il n'y a pas lieu, pour nous, d'envisager une étude sur le pipe-line transalaskien, car nous ne pourrions mener à bien cette étude sans visiter l'Alaska, et je ne vois pas ce qu'un comité mis sur pied par nos soins pourrait légitimement faire là-bas. Pour le moment nos ministères étudient très attentivement la menace que des oléoducs traversant le Canada pourraient constituer au point de vue écologique. C'est une question qui nous préoccupe énormément et elle fait l'objet d'un examen attentif. Je suis tout à fait sûr que s'il était décidé d'aménager un pipe-line de grande dimension qui traverserait le Canada en empruntant la vallée du Mackenzie, cette initiative serait suffisamment lourde de conséquences pour que la Chambre en soit saisie.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): J'ai une question supplémentaire pour le premier ministre suppléant. Il s'agit de la construction possible d'un pipe-line dans la vallée du Mackenzie. Le premier ministre suppléant croit-il que la construction de cet oléoduc puisse être entreprise sous les auspices de la Corporation de développement du Canada pour en assurer la propriété canadienne?

L'hon. M. Laing: Monsieur l'Orateur, je pense qu'il appartiendrait à la CDC, une fois qu'elle sera créée, de prendre cette décision.

* * *

LES CÉRÉALES

LE BLÉ—LES STOCKS COMMERCIAUX

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, j'adresse une question au ministre de la Main d'œuvre et de l'Immigration en sa qualité de ministre chargé de la Commission du blé. Étant donné l'insuffisance critique d'espèces dans l'Ouest du Canada et de son incidence sur le chômage, la Commission songe-t-elle à réduire de 150 millions de boisseaux la quantité de céréales achetée et emmagasinée à des fins commerciales l'année dernière bien que l'espace soit disponible?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, la Commission du blé

[M. Brewin.]

a l'intention de détenir dans les stocks commerciaux les quantités de céréales nécessaires pour faire marcher le régime à plein rendement et pour permettre de faire face à des commandes imprévues. Cela peut entraîner une réduction des quantités de blé ainsi détenues et une augmentation des quantités d'autres céréales stockées du moment où elles deviendraient d'importantes denrées d'exportation.

M. Korchinski: Ne fera-t-on pas le plein même dans le cas d'élections générales?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LE PROGRAMME DE STABILISATION—L'INDEMNISATION DES CULTIVATEURS

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre chargé de la Commission du blé. Puisque le programme de commercialisation et de stabilisation des céréales contraindra les cultivateurs à entreposer une plus grande partie des céréales chez eux, le gouvernement a-t-il l'intention de leur fournir une compensation spéciale pour pallier ces frais de stockage supplémentaire?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je n'accepte pas le postulat selon lequel le plan de stabilisation va obliger le cultivateur à entreposer de plus grandes quantités de céréales sur place bien que la communauté agricole dans son ensemble puisse bénéficier du fait que les céréales soient stockées ainsi à meilleur compte que dans les silos commerciaux plus onéreux. Le programme de stabilisation comporte une importante contribution gouvernementale aux frais généraux et, par conséquent, améliore la situation financière du cultivateur des Prairies. Il n'est pas forcément utile, toutefois, d'établir un régime spécifique de versements au titre de l'entreposage et, de fait, il vaut peut-être mieux rétribuer l'effort total du cultivateur sous forme du prix qui lui est fait pour son grain, plutôt que de diviser le versement en deux, une portion se rapportant à l'entreposage et l'autre, aux autres frais de production.

LE BLÉ—LES EXPORTATIONS VERS LE ROYAUME-UNI— LES ENTRETIENS AVEC LE REPRÉSENTANT BRITANNIQUE

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, le ministre chargé de la Commission du blé nous dirait-il s'il a participé aux discussions qui se sont déroulées récemment entre des représentants du gouvernement du Canada et M. Rippon, représentant du Royaume-Uni, au sujet du commerce entre nos deux pays et, notamment, des ventes de blé?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai en effet pris part à ces discussions.

M. Gleave: Monsieur l'Orateur, compte tenu du fléchissement des exportations canadiennes de blé vers le Royaume-Uni au cours des dernières années-récolte, le ministre pourrait-il assurer la Chambre que le Canada